

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 24 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DDEEES 268 Subvention à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts de Seine, Seine St-Denis et Val de Marne (C.P.A.B.P) au titre de la 16ème édition de la Fête du Pain (4e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (C.P.A.B.P.) au titre de l'organisation de la manifestation intitulée la Fête du Pain qui s'est tenue sur le parvis de la cathédrale Notre Dame de Paris du 12 au 16 mai 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (C.P.A.B.P.) située 7, quai d'Anjou à Paris 4^e, (X03806 - 51282 - 2011_06114) au titre de la 16e édition de la Fête du Pain. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 284.968,90 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).